

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

N°40-2024 ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE
CIRCULATION- ROUTE BARREE
RD 1113 RUE DE LA LIBERTE

Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés successifs

Vu la demande de l'entreprise Canalisation Souterraines Rue Jean Pagès 33882 VILLENAVE D'ORNON en date du 18/03/2024

Considérant que l'entreprise doit réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées sur la RD 1113- Rue de la Liberté ;

Considérant que les travaux se déroulent en milieu de chaussée l'entreprise doit barrée la route pour réaliser lesdits travaux, il y a lieu de fermer à la circulation la RD 1113 afin d'assurer la sécurité de tous.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans la Rue de la Liberté au niveau du n°7 jusqu' au n°39 et **suivant l'avancée des travaux et les besoins de CANASOUT**. la circulation sera interdite du **21 mai 2024 jusqu'au 31/05/2024**. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Une **dévi**ation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux :

1/ Pour les véhicules légers et transports scolaires en direction de Langon : prendre la Rue de l'Eaglité -Route de la gare-CD8E de Sauternes-Chemin du Gard-VC25 DE Couleyre pour récupérer la RD1113.

2/ Pour les véhicules légers et transports scolaires en direction de Barsac : prendre le Chemin de grenier – la Rue Henri de Bournazel- Avenue Grillon-Route de la Gare-Rue de l'Egalité pour rejoindre la Rue de la République (RD1113).

3/Pour les Poids-Lourds suivre la déviation par les Routes Départementales via la RD 13-RD 10-RD1113-RD 1562- RD8-RD116-RD114

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de CANSOUT. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

mairiepreignac.fr

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de PREIGNAC
- Monsieur le Commandant de la Brigade de PODENSAC
- Canalisations Souterraines Rue Jean Pagès CS90012- 33882 VILLENAVE D'ORNON
- SISS Mobilité Sud Gironde 5 Rue Marcel Paul 33210 LANGON
- Centre routier Départemental Rue Pierre de Coubertin 33670 CREON

Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa publication
le 03/05/2024.

Le Maire,
Thomas FILLIATRE

Fait à PREIGNAC, le 03/05/2024

Le Maire,



Thomas FILLIATRE